Publié le 14 octobre 2014.
Dernière modification : 4 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

POLIET ET CHAUSSON-MAROC

filiale de Poliet et Chausson
et du Consortium du Nord

S.A., 16 déc. 1927.

Constitution de société

POLIET-CHAUSSON MAROC
Société anonyme au capital
de 500.000 francs
Siège social à Casablanca
9, rue Aviateur-Guynemer,
immeuble Liscia
(*Bulletin officiel de l'empire chérifien*, 31 janvier 1928)

Premiers administrateurs

M. Léon Chausson, industriel, demeurant à Paris, 125, quai de Valmy ;
M. Henri Chausson, industriel, demeurant à Paris, 125, quai de Valmy ;
M. Fernand Aubin, ingénieur, demeurant à Casablanca; Hôtel Majestic ;
M. Charles de Fréville de Lorme [1], demeurant à Paris, 125, quai de Valmy ;
M. Paul Cailliette [2], industriel, demeurant à Paris, 125, quai de Valmy ;
M. Jean Hendrickx, ingénieur, demeurant à Paris, 125, quai de Valmy.

Commissaire aux comptes

M. Stéphane Clémentel, demeurant à Paris, 125, quai de Valmy, titulaire ;
M. Emile Brière, agent de commerce, demeurant à Paris, 125, quai de Valmy, suppléant.

[1] Charles de Fréville de Lorme (1884-1945) : administrateur de sociétés, à commencer par les Plantations de Djember (voir encadré) mais aussi de Poliet-et-Chausson et de la Financière des Ciments.
[2] Paul Cailliette : directeur commercial des Éts Poliet et Chausson.

Coll. Serge Volper

POLIET=CHAUSSON-MAROC
Société anonyme chérifienne

Capital social : vingt millions de fr.
divisé en 40.000 actions de 500 fr. chacune, dont 8.000 actions catégorie P.

Statuts déposés chez Me Merceron, notaire à Casablanca, le 16 décembre 1927

Siège social à Casablanca

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
donnant droit aux avantages stipulés aux statuts
La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts de l'Association
et aux décisions de l'assemblée générale des porteurs de parts..
Le président du conseil d'administration : Henri Chausson ?
Par délégation du conseil d'administration :
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 21358-12-28 — (Encres Lorilleux)

Financière des Ciments et de l'Industrie

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 décembre 1928)

……

Quant à Poliet et Chausson Maroc, cette société a été constituée en décembre 1927 par Poliet et Chausson, au capital de 500.000 fr. qui a été porte récemment à 20 millions. Son champ d'activité s'étend sur toute l'Afrique du Nord où elle pourra prétendre à une prépondérance commerciale presque complète dès que son programme industriel sera réalisé.

À fin juin dernier, après quatre mois d'exploitation, le chiffre d'affaires moyen dépassait 400.000 fr. par mois ; depuis, ce chiffre d'affaires ne cesse de s'accroître et, actuellement, il s'élève presque à 750.000 fr.

Devant les demandes croissantes de sa clientèle, et en dehors des produits d'importation, la Société a dû successivement prendre en exploitation une usine à chaux hydraulique à Casablanca, puis acquérir un gisement de gypse et une usine à plâtre à Safi.

L'organisation commerciale actuelle comprend trois dépôts, à Casablanca, Kenitra et Meknès ; une agence a Rabat et des représentants à Mazagran, Marrakech et Safi ; i'installation de deux dépôts est envisagée a Fez et à Agadir.

La société a acquis plus de 100 hectares de terrains bien placés qui sont reliés à la rente de Casablanca à Aïn-Seba ; ils peuvent communiquer avec la voie ferrée de Casablanca à Rabat et, éventuellement raccordables, également, à l'océan par une canalisation d'environ 2 kilomètres pour une adduction d'eau de mer qui permettrait, le cas échéant, l'installation d'une centrale de récupération.

……

CONSORTIUM DU NORD

(*Le Temps*, 11 mars 1929)

Le Consortium du Nord… a assuré l'augmentation de capital de la Société *Poliet-Chausson-Maroc*, de 500.000 à 20.000.000 de francs. Cette société, constituée en 1927 avec, pour objet initial, la vente au Maroc de tous matériaux de construction, a pris rapidement sur le marché marocain une situation importante.

POLIET-CHAUSSON MAROC

Société anonyme au capital
de vingt millions francs
Siège social à Casablanca
9, rue Guynemer,

Augmentation du capital social

(*Bulletin officiel de l'empire chérifien*, 22 mai 1929)

6 novembre 1928.

Émission au pair de sept mille actions « P » de cinq cents francs chacune et de trente-deux mille actions « O » de cinq cents francs chacune,

Versements reçus par Me Merceron, notaire à Casablanca.
Pour le conseil d'administration :

J. Bonan.

TRIBUNAL de PREMIÈRE INSTANCE DE CASABLANCA
(*Bulletin officiel de l'empire chérifien*, 11 juin 1929)

Suivant acte reçu le 13 mai 1929, par Me Merceron, notaire, à Casablanca, M. Costa Pierre, industriel, demeurant à Casablanca, boulevard de Paris, immeuble Ferrara, a vendu à la société anonyme dite « Poliet Chausson Maroc », dont le siège est à Casablanca, 9 rue Guynemer, un fonds de commerce d'usine à chaux exploité à Casablanca, quartier des Roches-Noires, route de Rabat, dénommé « Usine de la Casaraba », avec tous éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Casablanca, dans les quinze jours au plus tard de la seconde insertion du présent.

Pour première insertion.

Le secrétaire-greffier en chef,
NEIGEL.

CONSORTIUM DU NORD
Assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 20 mars 1930
(*Le Temps*, 13 avril 1930)

Renseignements sur la marche des participations

La société *Poliet-Chausson-Maroc*, qui est actuellement au capital de 20 millions de francs, a poursuivi son développement rapide, favorisé par les vastes débouchés du marche marocain.

Son chiffre d'affaires est en progression sensible à 17.500.000 francs contre 5.618.000 francs en 1928.

La construction de l'usine ciment de Casablanca, d'une capacité de 75.000 tonnes par an, pouvant être doublée par l'adjonction de nouveaux fours rotatifs, avance dans des conditions très satisfaisantes, et sa mise en marche est prévue pour 1931.

La composition chimique des carrières, qui couvrent plus de 85 hectares autour de l'usine, permettra la fabrication d'un ciment d'excellente qualité et il est à prévoir que la société aura une situation absolument privilégiée le jour où elle pourra mettre sa propre production à la disposition d'une organisation commerciale qui, par ses dépôts, ses agences et ses représentants, rayonnera sur tout le Maroc.

De plus, la société active la construction d'une plâtrerie moderne, d'une capacité de 20.000 tonnes par an, à Casablanca, qui doit doubler celle déjà en activité à Saffi.

DAHIR DU 30 JUILLET 1930 (4 rebia 1 1349)
ratifiant la convention des 17-28 mai 1930 intervenue entre
l'État et la société « Poliet-Chausson-Maroc ».

LOUANGE À DIEU SEUL!
(Grand sceau de Sidi Mohammed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !
Que Notre Majesté Chérifienne,
A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :
(*Bulletin officiel de l'empire chérifien*, 20 août 1930)

ARTICLE unique. — Est ratifiée la convention qui est intervenue les 17 et 28 mai 1930 entre l'Etat, représenté par le chef du service des domaines et la société « Poliet-Chausson-Maroc », société anonyme au capital de 500.000 francs, dont le siège social est à Casablanca, 9, rue Guynemer, représentée par M. Fernand Aubin, son administrateur-délégué.

Fait à Rabat, le 4 rebia 1 1349,
(30 juillet 1930).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 11 août 1930.
Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
Urbain BLANC.

1930 (août) : capital porté de 20 à 30 MF

Coll. Serge Volper
POLIET--CHAUSSON-MAROC
Société anonyme chérifienne

Capital social : trente millions de fr.
divisé en 60.000 actions de 500 fr. chacune, dont 8.000 actions catégorie P et 52.000 actions catégorie O.

Statuts déposés chez Me Merceron, notaire à Casablanca, le 16 décembre 1927

Siège social à Casablanca

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
catégorie O
Le président du conseil d'administration : Henri Chausson?
Par délégation du conseil d'administration : ?
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 6456-4-30 — (Encres Lorilleux)

POLIET ET CHAUSSON-MAROC
(*L'Africain*, 5 septembre 1930)

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu récemment, a ratifié l'augmentation du capital de 20 à 30 millions de francs.

(*Le Journal des finances*, 5 septembre 1930)

Poliet et Chausson s'avance sans hésitation de 2.770 à 2.875. Le gouvernement chérifien vient de rectifier la convention intervenue entre l'État et la société.

Poliet et Chausson-Maroc
(*Les Annales coloniales*, 14 octobre 1930)

Le *B.A.L.O.* du 13 oct. enregistre une notice en vue de l'introduction en Bourse de 52.000 act. O et des 4.000 parts.

Le capital s'élève à 30.000.000 de fr. divisé en 60.000 act. de 500 fr. dont 8.000 P (5 voix) et 52.000 O (1 voix). Les 4.000 parts ont droit à 20 % des superbénéfices.

Au bilan, à l'actif : Immob, 8.195.686 fr. ; Portefeuille-participation 210.000 ; matières premières et marchand, en stock : 3.422.311 ; Sacherie, 2.416.433 ; sousignation en douane pour admission temporaire de sacherie 290.816 ; Avances aux fournisseurs, 773.967 ; Actionnaires, 4.875.000 ; Débiteurs, 3.424.301 ; Effets à recevoir, 1.175.796 : Caisse et Banque, 1.168.185.

Au passif ; capital 20.000.000 ; réserves et amortissements : 416.347 ; provisions, 880.608 ; créanciers courants, 920.595 ; fournisseurs, 2.013.691 ; frais à payer, 76.589 ; bénéfice reporté de 1928 : 46.378, bénéfice net de 1929 : 1.598.296. Solde disponible au 31 déc. 1925 : 1.644.674 fr.

Poliet et Chausson
(*Le Temps*, 1er novembre 1930)

D'accord avec cette société, le Consortium du Nord réserve aux actionnaires de la Société Poliet et Chausson, et jusqu'au 4 novembre inclus, la possibilité d'obtenir au prix de 850 francs et par quantité minimum de 10, un certain nombre d'actions de la Société *Poliet-Chausson Maroc*, dont les titres vont être très prochainement cotés au marché officiel, probablement le 5 novembre. La Société Poliet-Chausson Maroc a été constituée en 1927, sous le patronage de la Société Poliet et Chausson et du Consortium du Nord.

Poliet et Chausson
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1930)

Poliet et Chausson-Maroc. — Constituée en décembre 1927 et actuellement au capital de 30 millions, cette société, dont la direction technique est assurée par les Établissements Poliet et Chausson, a déjà créé une organisation commerciale qui comprend six dépôts à Casablanca, Fez, Kenitra, Meknès, Rabat et Safi. Elle dispose de carrières de gypse et de ciments susceptibles d'assurer pendant plus d'un siècle l'approvisionnement des deux usines qui vont être achevées vers juin 1931 La production initiale prévue est de 75.000 tonnes de ciment par an et s'élèvera, par la suite, jusqu'à 150.000 tonnes. L'action, qui vient d'être introduite au Parquet, cote 827 francs.

POLIET - CHAUSSON - MAROC
(*L'Africain*, 21 novembre 1930)

L'introduction des actions de cette société au Parquet pour laquelle la date du 5 novembre avait été envisagée, a eu lieu le vendredi 14 novembre.

Le commerce du ciment au Maroc
La consommation
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1931)

[…] Les Établissements Poliet et Chausson construisent une […] usine à proximité de Casablanca, à Aïn-Seba, également prévue pour un débit de 100.000 tonnes par an. Les travaux sont moins avancés [que celle des Chaux et ciments (Lafarge) aux Roches-Noires], mais on peut compter que d'ici quelques mois, le Maroc pourra fournir plus de 200.000 tonnes d'excellent ciment artificiel, ce qui correspond à peu près à 70 % de sa consommation. […]

CONSORTIUM DU NORD*
(*Le Temps*, 27 juin 1931)

La société *Poliet-Chausson Maroc* a porté son capital de 20 à 30 millions de francs, au mois de mai 1930.

La société, qui exploite déjà, à Safi, une usine à plâtre, d'une capacité de production de 12.000 tonnes environ, achève actuellement la construction de son usine de Casablanca, qui entrera en exploitation au mois de juillet prochain et aura une capacité de production de 75.000 tonnes de ciment par an.

Les soins qu'elle a consacrés à l'établissement de son organisation commerciale au Maroc, et les résultats acquis — son chiffre d'affaires a atteint près de 20.000.000 de francs en 1930 — lui assureront, dès la mise en marche de l'usine, les débouchés nécessaires à l'écoulement de sa production dans des conditions rémunératrices.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la production locale n'a, jusqu'à présent, couvert les besoins du Maroc que dans une proportion d'environ 20 %, le surplus étant demandé à l'importation, dont les prix règlent en grande partie le marché intérieur.

Or, malgré un léger ralentissement des travaux particuliers, d'autant moins sensible d'ailleurs qu'au Maroc le ciment tend à remplacer la chaux dans beaucoup d'emplois, les grands travaux publics : barrages, irrigations, ports, voies ferrées, absorbent des quantités de plus en plus considérables de ciment.

Nous avons procédé, au mois de novembre 1930, à l'introduction des actions de cette société à la cote officielle du parquet des Bourses de Paris et de Lille.

BRUITS ET NOUVELLES
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 septembre 1931)

POLIET ET CHAUSSON MAROC. — L'usine de cette Société, à Casablanca, vient de commencer ses fabrications avec un plein succès. Elle produit le ciment par un nouveau procédé acheté au moment de la construction de l'usine, et qui donne toute satisfaction.

POLIET ET CHAUSSON-MAROC
(*Le Journal des débats*, 24 février 1932)

Le tonnage vendu par la société en 1931 a été de 47.000 tonnes de ciment contre 33.300 en 1930, de 7.700 tonnes de chaux contre 9.500 et de 3.100 tonnes de plâtre contre 6.700, soit au total 57.800 tonnes contre 49.500 en 1930.

Le chiffre d'affaires de 1931 s'établit à 18 millions 800.000 francs contre 19.900.000 francs en 1930.

(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

L'action Poliet et Chausson-Maroc cote 490. Le chiffre d'affaire s'est maintenu en 1931 à 19 millions de francs, soit sensiblement celui de 1930. Le tonnage vendu pour le dernier exercice 1930. s'est élevé à 47.000 tonnes de ciment contre 33.000 ceci grâce à la mise en route en août dernier de la nouvelle usine de Casablanca qui est loin d'avoir atteint sa complète capacité de production.

SOCIÉTÉ « POLIET-CHAUSSON-MAROC »

Société anonyme
au capital de 30 millions de francs

Siège social : 28, rue Nolly, à Casablanca
(*Bulletin officiel de l'empire chérifien*, 22 juillet 1930)

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 1982, dont copie certifiée conforme a été déposée le 8 juillet 1982, aux secrétariats-greffes des tribunaux de première instance et de paix (canton nord) de Casablanca, le conseil d'administration de la société « Poliet-Chausson-Maroc » a décidé le transfert au n° 23 de la rue Nolly, à Casablanca, le siège social qui se trouvait rue Guynemer, n° 9, même ville.

Pour extrait et mention.
Le conseil d'administration.

POLIET ET CHAUSSON-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1932)

Les livraisons de la Société Poliet et Chausson-Maroc pour le mois d'août dernier se sont élevées à 6.000 tonnes, ce qui représente la capacité totale actuelle de fabrication des nouvelles usines.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1094 :
Poliet et Chausson-Maroc
Conseil : L. Chausson, pdt ; H. Chausson, v.-pdt ; P. Cailliette, P. Dupleix*, C. de Fréville de Lorme, P. Flipo*, P. Gillet, J. Hendrickx, J. York*.
* Tous du Consortium du Nord.

ETABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON
(*Le Temps*, 10 juillet 1933)

[…] Le président, M. Paul Frantzen, […] a ajouté, répondant à un actionnaire : « En ce qui concerne la situation de la filiale de la Société Poliet-Chausson-Maroc, le Maroc est actuellement dans une situation économique assez difficile, résultant de la diminution assez considérable de la consommation, et surtout d'un effondrement des prix provenant du fait qu'en raison des conventions internationales, il est extrêmement difficile aux autorités du Maroc de prendre des mesures de protection douanière analogues à celles qui sont prises dans tous les pays.

C'est d'ailleurs pour tenir compte de cette situation que le conseil a estimé que la Société Poliet-Chausson-Maroc devait subir une réduction de capital. La situation est très difficile, a-t-il précisé ; elle est cependant susceptible d'amélioration, mais cela demandera du temps ». […]

POLIET ET CHAUSSON-MAROC
(*Le Temps*, 1er septembre 1933)

Le bilan de l'exercice terminé le 31 décembre 1932 se solde par un déficit de 7.392.872 francs portant le solde débiteur total à 8.536.204 francs. Ce résultat ne tient pas compte de la réduction du capital votée par l'assemblée extraordinaire du 6 février qui permet d'amortir le déficit ainsi qu'une partie des immobilisations.

Résultats de Poliet et Chausson-Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par un déficit de 978.280 fr. Le bilan présenté à l'assemblée enregistre la réduction de capital décidée en 1933, le capital figurant pour 6 millions et la valeur des immobilisations étant ramenée à 30.219.038 francs.

LA BOURSE
(*Le Petit Bleu*, 17 octobre 1934)

POLIET ET CHAUSSON

L'action revient de 390 à 382, tandis que la part fléchit de 3.730 à 3.600. La réorganisation financière de Poliet et Chausson Maroc, opérée en 1933, a nécessité la réduction du capital de 30 millions à 6 millions. Les pertes antérieures à 1933 et s'élevant à 9.329.129 francs ont été amorties et le bilan clos le 31 décembre 1933 présente un solde débiteur de 978.280 francs.

FERMETURE

UN REPLI INDUSTRIEL À CASABLANCA
(*Le Petit Marocain*, 1er mars 1935)

La baisse de consommation du ciment au Maroc vient de contraindre l'industrie casablancaise de ce produit à un repli. L'usine de chaux et ciment des Etablissements Poliet et Chausson vient, en effet, d'arrêter sa fabrication, laissant à l'ancienne usine des Roches-Noires une clientèle qui ne pouvait plus suffire à légitimer deux établissements.

Les chaux et ciments Poliet et Chausson ne conserveront donc au Maroc que leur importation des produits de leurs usines métropolitaines.

Ce repli de notre industrie casablancaise n'est pas dû à la concurrence des importations, dont nous signalons par ailleurs la considérable diminution, mais au ralentissement d'une activité constructive qui subit forcément les effets de l'achèvement des grands travaux et de la crise des entreprises privées.

Il aura pour conséquence douloureuse un licenciement de personnel.

Ce licenciement, qui portera sur deux cents ouvriers, 50 Européens et 150 indigènes, commencera, dès demain, par une partie du personnel indigène. Le restant sera employé encore une quinzaine de jours, afin de terminer l'épuisement des stocks.

Quant au personnel administratif qui reçu un préavis d'un mois, son renvoi sera effectif à la fin du mois prochain.

À CASABLANCA
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1935)

L'une des plus importantes industries du Maroc, la firme de chaux et ciments Poliet et Chausson, vient de fermer ses portes.

Le bâtiment marocain est bien touché : cinquante ouvriers européens et cent cinquante indigènes sont réduits au chômage.

Poliet et Chausson
(*Le Temps*, 18 mars 1935)

Dans le groupe des ciments, Poliet et Chausson se maintient à 293. La situation économique au Maroc a provoqué une baisse de consommation assez sensible sur les ciments, et les deux sociétés productrices installées au Maroc, la Société des chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc [Lafarge*] et la Société Poliet-Chausson-Maroc, ont été amenées à envisager un accord en vue de réorganiser leur production et de l'adapter aux besoins actuels du marché. Cet accord conduirait à suspendre temporairement le fonctionnement de l'usine de Poliet-Chausson-Maroc, mais cette dernière société maintiendrait, bien entendu, toute son activité commerciale. La politique de concentration industrielle ainsi pratiquée doit permettre aux industries locales d'améliorer sensiblement leurs prix de revient.

POLIET CHAUSSON-MAROC

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1935)

Les comptes présentés à l'assemblée générale du 28 juin 1935 font ressortir pour l'exercice 1934 une perte d'exploitation de 1.342.768 fr.

Les tonnages vendus par la Société ont été en augmentation, bien que la situation économique du Maroc ait entraîné une réduction de la consommation, mais, par contre, les prix de vente ont sensiblement baissé par suite d'une concurrence étrangère particulièrement active.

On sait que pour adapter leur production aux besoins actuels du marché, la Société Poliet-Chausson-Maroc et la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc ont réalisé, il y a quelques mois, un accord d'après lequel cette dernière Société assurera seule la fabrication des ciments nécessaires aux ventes des deux Sociétés intéressées. La concentration industrielle ainsi réalisée permettra d'obtenir une réduction des prix de revient, dont bénéficiera la Société Poliet-Chausson-Maroc qui conserve, bien entendu, toute son activité commerciale antérieure.

CASABLANCA

UNE DOUBLE NOYADE

(*Le Petit Marocain*, 10 juillet 1935)

Depuis l'arrêt partiel des chantiers Poliet et Chausson, une ancienne carrière de gypse s'est remplie d'eau, la profondeur, qui atteint, par endroits 15 mètres arrivant jusqu'à la nappe phréatique.

Les indigènes des environs venaient se baigner dans cette piscine accidentelle, qu'ils ont même transformé en lavoir. La direction de l'usine s'était passablement inquiétée de cet état de choses et avait essayé de le faire cesser.

Avant-hier, vers 14 heures, un indigène d'une quinzaine d'années voulut prendre son bain dans le bassin improvisé. Ne savait-il pas nager, ou fut-il pris de congestion ? On ne sait. Soudain il coula à pic. Un jeune homme indigène, âgé d'une vingtaine d'années, s'élança aussitôt au secours du noyé. Le malheureux subit le même sort que son camarade.

Malheureusement, les témoins de l'accident, tous indigènes, se gardèrent bien d'alerter les autorités, de sorte qu'il n'a pu être porté aucun secours aux deux noyés.

C'est seulement ce matin que la direction de l'usine Poliet et Chausson a été avisée de cette tragique noyade. Elle a aussitôt alerté le contrôle civil, la gendarmerie d'Aïn-Seba et le cheikh de l'endroit.

Des recherches ont été immédiatement entreprises pour retrouver les corps des deux noyés. Jusqu'ici, elles sont restées sans résultat.

La gendarmerie d'Aïn-Seba poursuit son enquête.

AEC 1937/764 — Poliet-Chausson-Maroc,
24, boulevard de la Gare, CASABLANCA.

Tél. :25-94. — B. P. 632. — Casablanca. — Télég. : Plachacim-Casablanca. — R. C. 833 Casablanca.

Correspondant : Établ. Poliet et Chausson, 125, quai de Valmy, Paris (10e).

Capital. — Société anon. marocaine, fondée le 30 décembre 1927, 6 millions de fr. en 60.000 actions de 100 fr., toutes de numéraire, dont 8.000 actions P (5 voix) et 52.000 actions O (1 voix). — Parts : 4.000.

Objet. — Fabrication et commerce de tous matériaux de construction.

Conseil. — MM. Pierre Gillet, présid. ; Henri Chausson, vice-présid. ; Paul Cailliette, Charles de Fréville de Lorme, Jean Hendrickx, Daniel Serruys [3].

Annuaire Desfossés 1937, p. 1225 :

Poliet et Chausson-Maroc

Conseil : P. Gillet, pdt ; H. Chausson, v.-pdt ; P. Cailliette, J. Hendrickx, C. de Fréville de Lorme, D. Serruys.

Commissaires des comptes : J. Reiser, A. Reiser.

Poliet et Chausson Maroc
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

Les comptes présentés à l'assemblée générale du 24 juin 1937 font ressortir, pour l'exercice 1937, une perte de 187.307 fr.

Le rapport du conseil indique que les accords intervenus précédemment avec l'autre usine marocaine ont continué à jouer et que les conditions commerciales du marché ont montré une tendance à l'amélioration.

……

POLIET ET CHAUSSON MAROC reste sans transaction depuis trois ans.

LE MAROC
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[248] La Société Poliet et Chausson du Maroc est une filiale des Établissements Poliet et Chausson, dont nous parlerons dans notre tome IV en étudiant les entreprises de matériaux de construction, Les administrateurs de cette filiale figurent aussi dans le

---

[3] Daniel Serruys (1875-1950) : successeur de Frantzen à la président de Poliet et Chausson (fin 1935). Voir encadré.

conseil de la société mère, tel M. Pierre Gillet [4], M. Charles Fréville de Lorme (tomes I et II), etc.

LA SEMAINE FINANCIÈRE
CIMENTS ET CONSTRUCTIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1939)

Poliet et Chausson-Maroc n'a pas coté depuis le 26 avril. Dernier cours : 42. Les comptes de l'exercice 1938, qui ont été approuvés par l'assemblée générale du 20 juin, comportent un solde bénéficiaire de 335.324 fr. qui vient en déduction des pertes des exercices antérieurs.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1679 :
Poliet et Chausson-Maroc
Conseil : P. Gillet, pdt ; H. Chausson, v.-pdt ; P. Cailliette, L. Dherse, C. de Fréville de Lorme, D. Serruys.
Commissaires des comptes : Société de contrôle fiduciaire à Genève.

ÉTABLISSEMENTS POLIET & CHAUSSON

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 19 juin 1941.
Assemblée générale ordinaire du 19 juin 1941
EXERCICE 1940
(*Les Assemblées générales* 1941, p. 727 s)

……
Poliet-Chausson-Maroc avait été saisi, au début de l'année 1940, d'une proposition d'achat de ses installations industrielles de Casablanca. Cette proposition, à laquelle l'acheteur avait alors renoncé en raison des circonstances, a été ensuite reprise et a définitivement abouti en 1941. De sorte que Poliet-Chausson-Maroc, avec le produit de cette vente, a pu nous restituer à titre de règlement définitif, une partie importante des sommes qu'il nous devait. Le résultat de cette opération ne se trouvera inscrit que dans le bilan de l'année 1941 ; néanmoins, nous avons jugé utile de vous en faire part dès maintenant.

Tribunal de Première Instance de Casablanca
Registre du Commerce
Dossier n° 7026
(*La Vigie marocaine*, 22 juillet et 5 août 1941)

---

[4] M. Pierre Gillet ne semble pas appartenir à la famille milliardaire Gillet (de Lyon), dont nous avons parlé. C'est un contrôleur général de l'armée, ancien élève de l'École polytechnique (promotion de 1897) du cercle l'Union artistique. Il siège en cinq conseils de sociétés de matériaux de construction où les Établissements Poliet et Chausson ont plus ou moins de participation. M. Pierre Gillet paraît être le représentant de capitaux qui ne sont pas purement les siens.

D’un acte s.s.p. en date à Casablanca du 5 juillet 1941, il appert que la société POLIET et CHAUSSON MAROC (PCM), société anonyme chérifienne dont le siège social est à Casablanca, rue de Marinié, actuellement en liquidation volontaire, représentée par M. JEANTHEIL, son directeur général, a vendu à la société des CHAUX et CIMENTS DU MAROC (C.C.M.), société anonyme française dont le siège social est à Paris, avenue de Tokio, représentée à Casablanca par M. Pierre MARÉE, directeur général de la succursale sise route de Rabat (Roches-Noires), un fonds de commerce et d'industrie dénommé « USINE POLIET ET CHAUSSON MAROC », ayant pour objet la fabrication et la vente des ciments et liants hydrauliques, ledit fonds de commerce sis à Casablanca.

Les oppositions seront reçues au secrétariat-greffe dudit tribunal, dans les quinze jours au plus tard de la seconde insertion.

Le secrétaire-greffier en chef,
C. BLASER.

Pour première insertion.